

# ECOPHYTO

Enjeux et actions mises en place pour la réduction de l'emploi des produits phytopharmaceutiques en Guadeloupe



# Les enjeux d'une réduction des Produits PhytoPharmaceutiques (PPP)

## Impacts sur l'environnement :

- => Pollutions terre/eau/air
- => Contamination des végétaux
- => Diminution de la biodiversité (animale et végétale)

## Impacts sur la santé humaine :

- => Santé des utilisateurs
- => Santé des populations exposées aux épandages
- => Santé des consommateurs (LMR)

AGAPÉ GUADELOUPE



La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte ;  
Une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité.

La directive 2009/128/CE fixe un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

Mise en application de plans d'action nationaux pour fixer des objectifs quantitatifs et un calendrier en vue de réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement.

**AGAPÉ GUADELOUPE**



# Actions mises en place par l'état Français

Élaboration du Plan Ecophyto :

Financement d'actions favorisant la diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

## Actions structurantes

=> Animation (le + souvent en CA)

=> Communication (budget spécifique sur cette thématique)

=> Comité de pilotage

AGAPÉ GUADELOUPE



## Actions de terrain

=> Epidémiologie : contrôle des ON dans les cultures pour adapter au mieux les traitements

=> Fermes dephy : groupement d'agriculteurs qui expérimentent des méthodes alternatives

=> Appels À Projets (AAP) annuels ou pluriannuels en région : différents axes (recherche, expérimentation, santé, transfert)

AGAPÉ GUADELOUPE



Juin 2018 : Nouveau plan d'action national pour une agriculture moins dépendante aux pesticides incluant un plan de sortie du glyphosate.

### Objectifs :

- => Réduction de l'utilisation des PPP de moitié d'ici à 2025
- => Sortie du glyphosate pour une majorité des usages d'ici fin 2020
- => Sortie du glyphosate pour l'ensemble des usages d'ici fin 2022

Mise en place du plan Ecophyto II+ qui tient compte de ces nouvelles orientations

AGAPÉ GUADELOUPE



# Nouvelles Orientations nationales

- => Accompagner la sortie du glyphosate et renforcer la priorité à la réduction des herbicides ;
- => Développer la place des agroéquipements ;
- => Soutenir le développement du biocontrôle (les macro-organismes, micro-organismes, médiateurs chimiques) ;
- => Faciliter le recours aux préparations naturelles peu préoccupantes ;
- => Renforcer la réglementation.

AGAPÉ GUADELOUPE



# Évolution de la réglementation :

## La loi Labbé:

Janvier 2017 => interdiction d'usage des PPP par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

Janvier 2019 => commercialisation et détention des PPP à usage professionnel interdits pour tous les jardiniers dits amateurs.

AGAPÉ GUADELOUPE





A partir du 1er juillet 2022 => utilisation des PPP interdite dans tous les lieux de vie en dehors des terrains de sports de haut niveau (les jardins des copropriétés, les parcs et jardins privés, les campings, les parcs d'attractions, les zones commerciales, etc.)

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent cependant être utilisés.

**AGAPÉ GUADELOUPE**



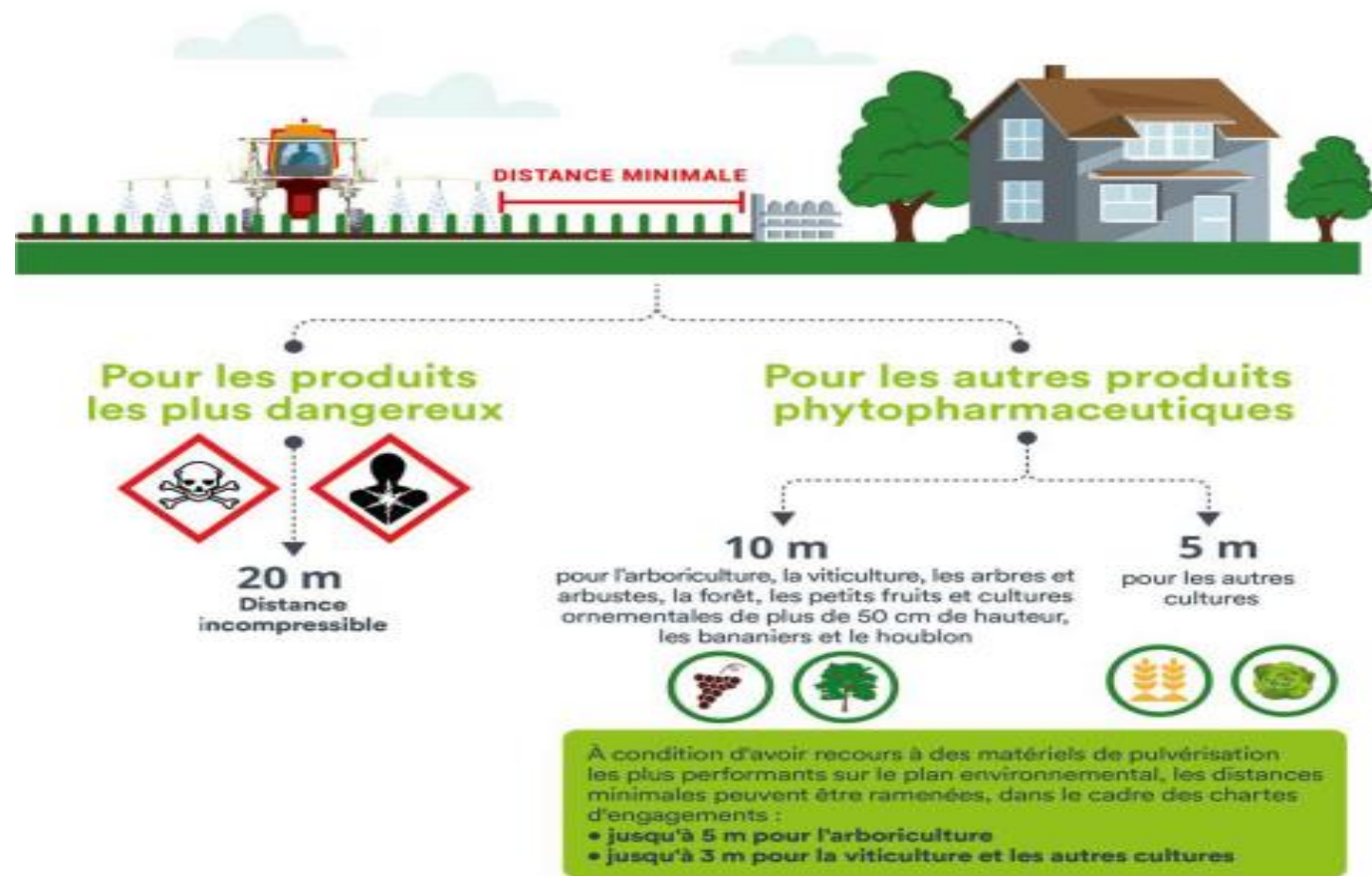
# Loi EGALIM

Janvier 2020 => utilisation restreinte des PPP à proximité de zones attenantes aux bâtiments habités.

## DISTANCES MINIMALES

entre les zones d'épandage et les zones d'habitation

DATE D'APPLICATION : 1<sup>er</sup> JANVIER 2020



AGAPÉ GUADELOUPE



# Dispositions réglementaires concernant les vendeurs de PPP

## Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP)

Les distributeurs doivent promouvoir auprès des agriculteurs la mise en place d'actions standardisées reconnues pour les économies de PPP qu'elles peuvent générer.

Mise en application au plus tard en 2023 dans les DOM.

AGAPÉ GUADELOUPE



## Séparation des activités ventes et conseils chez les distributeurs

Les distributeurs de PPP ne pourront plus à la fois exercer une activité de vente et une activité de conseil auprès des agriculteurs.

Séparation obligatoire de ces activités, il ne doit pas y avoir de lien économique entre les deux sociétés.

Mise en place au 1er janvier 2021 mais délai supplémentaire laissé pour les micro-entreprises et celles localisées dans les DOM (2025).

**AGAPÉ GUADELOUPE**



## Favoriser les changements de pratique

Aides financières hors actions Ecophyto :

HVE : Haute Valeur Environnementale des exploitations

BIO : aides de l'état pour la conversion et le maintien afin de compenser les pertes de rendement et le travail supplémentaire

MAEC : Mesures Agro-environnementales et Climatiques

GIEE : Groupement d'Intérêt Économique et Environnementale

Agroécologie : soutien du conseil régional

AGAPÉ GUADELOUPE



## CONCLUSION

Difficultés de trouver des solutions alternatives pour les cultures tropicales avec un climat qui favorise le développement des adventices et des parasites. Maintenir une dynamique dans la recherche de solutions alternatives pour conserver une agriculture économiquement viable.

Prise de conscience d'une majorité des agriculteurs de modifier leurs pratiques culturales pour mieux préserver l'environnement et la santé humaine mais difficulté de mise place (réalité économique, travail supplémentaire, peur du changement).

AGAPÉ GUADELOUPE

